



POITOU

santé
famille
retraite
services

RELEVEMENT DU SMIC AU 1^{ER} AOÛT 2022

L'arrêté du 29/07/2022, publié au Journal Officiel du 30/07/2022, fixe le montant du SMIC horaire brut à **11,07 euros** au 1^{er} Août 2022.

Le minimum garanti s'établit à 3,94 euros à cette même date.